

# La Gazette de La Roue Libre de Thau



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Le président de 'larouelibredethau', un soir de décembre à son bureau, un président qui, à défaut de devoir préparer ses vœux en 'vitrine médiatisée', via la fin de 'deux tours de table'-réveillon, pense au chemin entrepris à Sète et son bassin ; par ce sujet 'portant' aux projets, lequel tomberait (sans fracas) à point pour provoquer une vélorution.

"Oh mais que d'élans... rapides accomplis, que de tours assumés ! Que de rendez vous pris, que d'infos apprises, je vois ainsi des citoyens de belle allure et tournure d'esprit allant à bonne vitesse - de ces femmes hommes enfants allant de l'avant certains à 2/3 vitesses, d'autres à 18 où plus (larges 'o'pignons) ; ils sont en prise directe et capables même, de proposer le pignon en marche arrière si tout allait trop vite! s'affolant de subir une roue devenue trop libre,... Un président se doit être confiant et, prudent. Je vois ainsi des éléments qui dégagent de bonnes vapeurs sans inutiles sueurs, ayant non pas sous le capot mais sous le talon des énergies durables et recyclables ; soit ! Voilà donc un 'certain développement renouvelable' pour passer le cap, que dis je ? le pic d'une petite année passée, allant vers l'incontournable année nouvelle."

Philippe AUBIN, président de la Roue Libre de Thau

## LA ROUE LIBRE FÊTE SES 6 MOIS !

Le 20 juin 2015, une vingtaine de cyclistes urbains convaincus se retrouvaient au Jardin du Château d'eau à Sète pour donner le premier coup de pédale à la Roue Libre de Thau. Voilà déjà plusieurs mois que l'idée de créer une association avait germé au sein du "Groupe vélo" du collectif Sète en transition, elle était alors concrétisée.

En 6 mois nous nous sommes mis au travail, les premiers contacts ont été noués avec les collectivités locales (Thau Agglo, Ville de Sète, Conseils de quartiers), une carte des points noirs a été dressée, le principe d'une réunion et d'une balade à vélo mensuelles adopté (cette dernière étant maintenant suspendue au règlement de la question de l'assurance de l'association).

En 2016, la Roue Libre de Thau souhaite poursuivre sur sa lancée et développer de nouvelles actions en faveur du vélo, en particulier le projet d'atelier

d'auto-réparation. Pour cela, nous avons besoin de vous : par vos adhésions tout d'abord, pour nous soutenir financièrement ; mais aussi par votre implication dans les différents groupes de travail. Rejoignez-nous, que vous soyez expérimenté ou pas dans le monde associatif, en mécanique, en informatique, ou juste muni de bonne volonté... Joyeuses fêtes et très bonne année 2016 à tous !

## PRINCIPALES ACTIONS EN 2015

### Groupe vélo de Sète en Transition

- 29 mar. : Reconnaissance des itinéraires à Sète
- 6 avr. : Reconnaissance des itinéraires à Sète
- 25 mai : Balade de Balaruc à Bouzigues

### La Roue Libre de Thau

- 20 juin : Assemblée Générale constitutive
- 8 juil. : Conseil d'Administration
- 18 sep. : Visite du Vieux Biclou à Montpellier
- 20 sep. : Forum des Associations à Sète
- 23 sep. : Réunion Thau Agglo (1er contact)
- 26 sep. : Pique-nique de la transition à Sète
- 10 oct. : Réunion mensuelle
- 11 oct. : Balade autour de Sète
- 19 oct. : Réunion Thau Agglo (boulevards)
- 31 oct. : Statuts publiés au Journal Officiel
- 4 nov. : Réunion Service Voirie Sète (arceaux vélo)
- 7 nov. : Réunion mensuelle
- 15 nov. : Balade à Frontignan
- 14 nov. : Visite Maison de la Vie Associative à Sète
- 23 nov. : Réunion Service Vie Associative Sète
- 5 déc. : Réunion mensuelle
- 6 déc. : Balade autour de Sète
- 15 déc. : Réunion Conseil de Quartier Littoral Sète



## LE BUREAU

Lors du Conseil d'Administration du 8 juillet 2015, ont été élus au bureau les membres suivants :

- Philippe Aubin, président (photo)
- Hélène Vigreux, suppléante au président
- Nelsy Gener, secrétaire
- Antoine Reboul, suppléant à la secrétaire
- Yahya El Baradi, trésorier



## DES MESURES POUR LE VÉLO

### “Nouveau” code de la route

En juillet 2015 sont entrés en vigueur de nouvelles mesures visant à sécuriser et développer la pratique de la marche et du vélo dans le cadre du plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA).

Ainsi, le double-sens cyclable devra être généralisé sur les voies où la vitesse est limitée à 30 km/h ou moins.

L'arrêt ou le stationnement sur les passages piétons, trottoirs, bandes et pistes cyclables est maintenant puni d'une amende majorée à 135 €.

Enfin, le stationnement devient interdit à moins de 5 m en amont des passages piétons : une occasion idéale pour généraliser l'implantation d'arceaux à vélo !

Il faut maintenant veiller à ce qu'il y ait une véritable volonté locale d'appliquer ici cette nouvelle réglementation...

### Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)

L'idée de départ était d'accorder une indemnité kilométrique aux salariés qui se rendent à leur travail à vélo, alors que les déplacements en transports en commun ou en véhicules individuels sont déjà subventionnés.

En pleines négociations de la COP21 sur le climat, l'Assemblée Nationale a finalement décidé de rendre ce dispositif facultatif et de plafonner les exonérations associées à 200€ par an. Si la mesure finale est donc décevante, le débat qui l'a entourée a au moins eu le mérite de faire parler du vélo comme moyen de déplacement quotidien, et de mobiliser ses défenseurs aujourd'hui regroupés dans une “Inter Koalition Vélo”. Vous pouvez soutenir leur démarche en signant leur pétition en ligne : <https://t.co/ZpMONjQLp2>

## NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

### Chemin des Près Saint-Martin

Entre la Peyrade et Frontignan, le Plan Action Voirie a permis la création à l'été 2015 d'un cheminement pour piétons et cyclistes de 1 km de long protégé par 250 potelets. Pour un coût total de 250.000 €, on peut néanmoins regretter que la largeur de seulement 1,5 m soit insuffisante pour en faire un véritable itinéraire partagé.



### Piste du Théâtre de la Mer

La liaison entre le Môle et la belle piste cyclable de la Corniche a toujours été délicate en raison du rétrécissement de la chaussée au niveau du Théâtre de la Mer. Les travaux réalisés en juin 2015 ont malheureusement choisi de réduire la place des piétons plutôt que de limiter la vitesse des véhicules ! En y ajoutant un revêtement de mauvaise qualité et un défaut manifeste de réflexion sur l'entrée et la sortie, on ne peut que constater les limites de cet aménagement réalisé à la va-vite...



[contact@larouelibredethau.org](mailto:contact@larouelibredethau.org)



<http://larouelibredethau.org>



La roue libre de Thau



Ne pas jeter sur  
les pistes cyclables